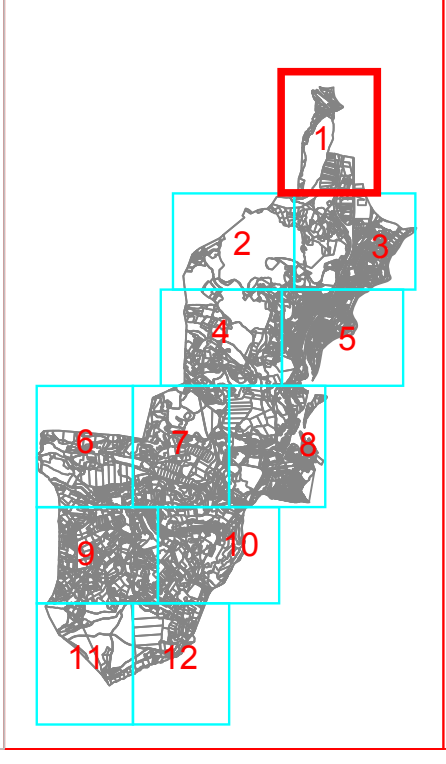


**PLANCHE 3**

- UA zone correspondant au centre des entités urbaines
- UAa secteur correspondant aux constructions collectives
- UB zone correspondant aux extensions résidentielles - zone pavillonnaire
- UC zone mixte (habitat et activités économiques)
- UL zone de sports et de loisirs
- UY zone d'activités économiques
- 1AU zone destinée à être ouverte à l'urbanisation avec vocation principale d'habitat à court terme
- 1AUa secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation pour des constructions collectives à court terme
- 1AUL zone destinée à être ouverte à l'urbanisation pour les sports et les loisirs
- 1AULa secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation pour les sports et les loisirs en zone inondable
- 1ALY zone destinée à être ouverte à l'urbanisation pour des activités économiques à court terme
- 1ALYa secteur de Nouragues destiné à être ouvert à l'urbanisation pour des activités économiques (zone départementale), à court terme
- ZAU zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation à long terme (régime foncier)
- A zone agricole
- Aa secteur agricole destiné aux activités maraîchères et horticoles
- Na zone naturelle (paysage, environnement, forêts, castagners)
- Nb secteur de carrière (traitement des matériaux uniquement)
- NL secteur naturel inondable
- NLs secteur naturel de sports et de loisirs liés à l'environnement
- éléments particuliers du patrimoine à préserver
- éléments paysagers à préserver
- emplacements réservés
- explorations agricoles en activité



**ZONAGE  
PLANCHE N°1**  
11.09.2006  
JPM

1/2500